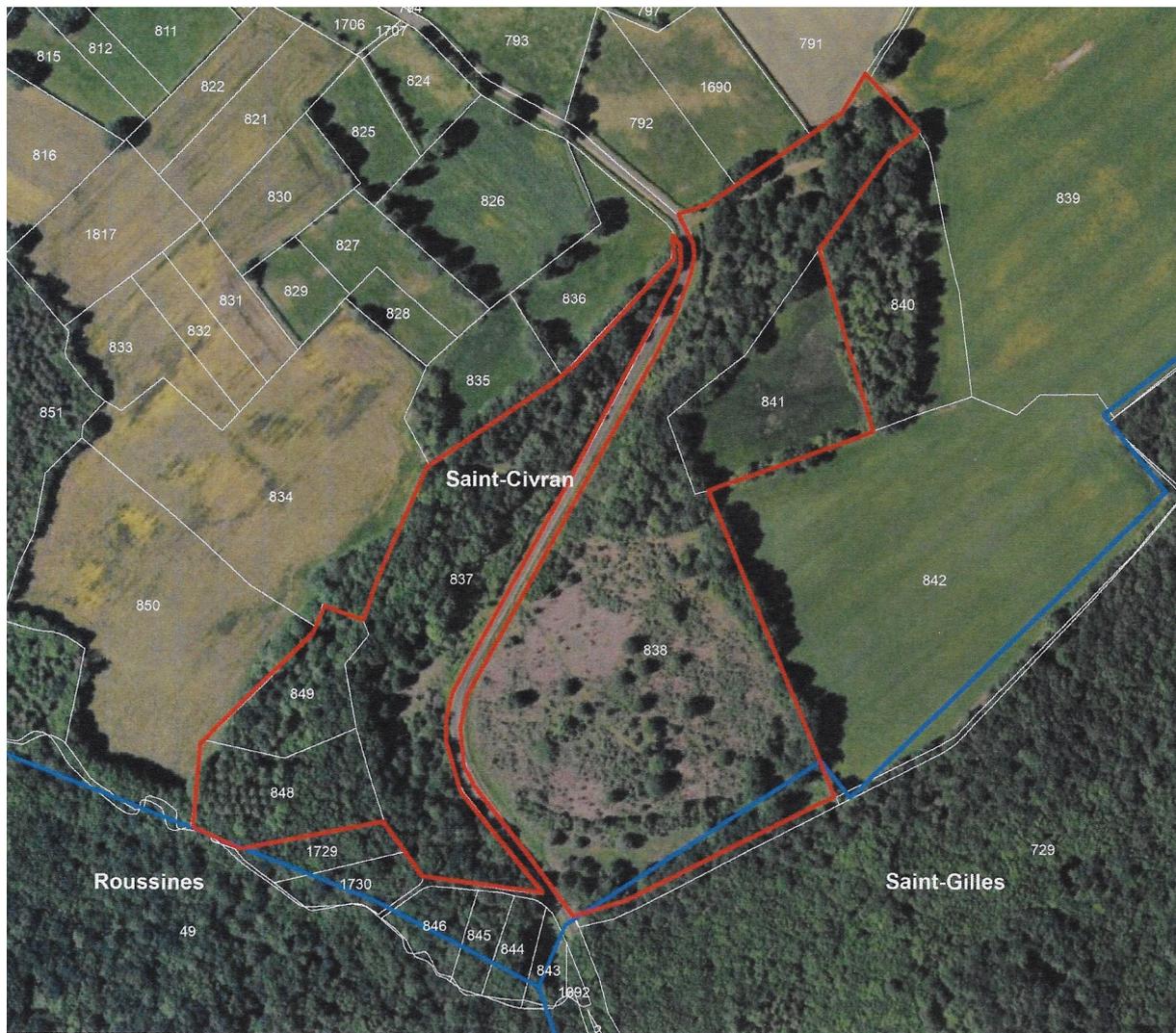


Département de l'Indre

**Enquête publique préalable à l'implantation d'une centrale photovoltaïque
au sol d'une surface de 5,67 ha clôturé au lieu-dit « le Mas de la Goutte » sur
la commune de SAINT CIVRAN**



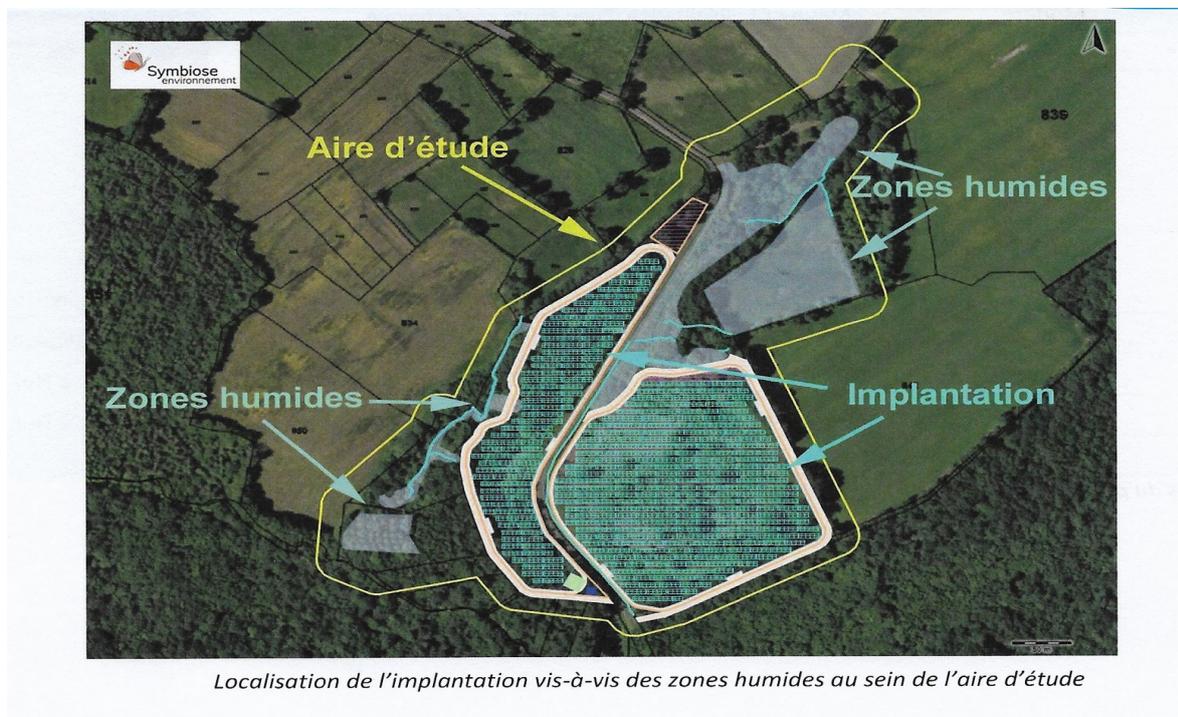
CONCLUSIONS et AVIS

Enquête publique ouverte du mardi 2 avril 2024 à 9 heures au vendredi 3 juin 2024 à 12 heures

Généralités

Le projet :

- La zone d'implantation potentielle (10.49ha) de ce projet de centrale photovoltaïque de Saint Civran se situe dans un massif boisé jouxtant les communes de Roussines et Saint Gilles.
- L'ensemble des parcelles de la ZIP concerne un foncier communal, autrefois dits « communaux » classé « Naturel enr » dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes Brenne Val de Creuse.
- **Dans le cadre de l'étude d'impact, d'importantes zones humides et tourbières ont été mises à jour dans le périmètre initial de la ZIP.**
- **Par mesure d'évitement, la surface retenue pour l'implantation a été ramenée à 5.67ha.**
- Les principales parcelles vouées à l'implantation de ce projet sont des boisements de moins de 30 ans, il n'y a donc pas besoin d'autorisation de défrichement.
- Ces parcelles vouées à l'installation de ce parc, d'une surface totale de 5,67 ha clôturé se situent sur deux secteurs bordants une voie communale reliant la commune à la route Argenton/Saint Benoît du Sault.
- Ce parc projeté d'une puissance de 6.5 MWc est constitué de 11466 panneaux représentant une surface de 2.6ha pour une production attendue de 7796 MWh/an.



- Le raccordement au réseau est prévu sur le poste source de Roussines à environ 9 km.

Ce projet est porté par la SARL CENTRALE SOLAIRE DE LA GOUTTE, filiale de la société VALECO, basée à Montpellier.

Basée à Montpellier depuis plus de 30 ans, Valeco a une expérience reconnue dans l'éolien et le photovoltaïque au sol et en toiture avec plus de 515 MW installés répartis sur des parcs éoliens, des centrales solaires et la biomasse.

Valeco intervient sur toute la chaîne de valeur, depuis le développement de projet jusqu'au démantèlement des installations en passant par l'exploitation et la maintenance.

Chaque projet est mené dans une relation de concertation étroite et de dialogue avec les élus et les citoyens, dans une perspective de développement économique local, dans le respect du territoire d'implantation : la qualité de vie des riverains, histoire et culture, paysage et milieux naturels.

Objet de l'enquête :

Enquête publique préalable à l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une superficie d'environ 5,67 ha au lieu-dit « Le Mas de La Goutte » commune de SAINT CIVRAN.

L'enquête :

Cette enquête publique s'est déroulée du mardi 2 avril 2024 à 9 heures au vendredi 3 mai 2024 à 12 heures, conformément à l'Arrêté préfectoral en date du 12 mars 2024.

Les publications réglementaires dans deux journaux locaux ont été réalisées, ainsi, que les affichages dans les panneaux habituels de la commune de SAINT CIVRAN.

L'affichage sur site a bien été réalisé conformément à la réglementation.

Le dossier d'enquête, était complet et très détaillé, il a été tenu à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie de SAINT CIVRAN et sur le site dédié :

www.indre.gouv.fr/Publications/Enquetes-Publiques-autre-que-ICPE

Le public a ainsi pu consulter le dossier et s'exprimer sur le registre d'enquête mis à disposition avec le dossier en mairie de SAINT CIVRAN.

Il était également possible de rencontrer le commissaire enquêteur lors des quatre permanences tenues au cours de cette enquête.

Comme annoncé dans les divers avis, possibilité était donnée de s'exprimer et déposer des observations sur le site ddt-ep-saintcivran@indre.gouv.fr.

Cette enquête publique s'est déroulée sans difficulté, lors de la première permanence j'ai reçu une personne qui déclare ne pas avoir d'opposition à ce projet.

je n'ai reçu aucune visite lors des trois dernières permanences.

Un mail a été reçu en cours d'enquête,
Dans son mail, M ROLLIN Gérard, société COLAS, apporte son soutien à ce projet et rappelle, en temps qu'employeur et entrepreneur que ce projet peut mobiliser 6 personnes pendant 3 mois.

Conclusion et avis

Considérant :

Que cette enquête s'est tenue sur 32 jours calendaires, que le dossier soumis à l'enquête était clair et apportait les éléments nécessaires à la compréhension du projet.

Que les affichages et les diffusions réglementaires ont été réalisés.

Que le public a été consulté et a eu la possibilité de s'exprimer.

Qu'aucune opposition à ce projet n'a été émise.

L'absence d'observation de la MRAE.

Que l'implantation retenue pour ce projet permet l'évitement d'importantes zones humides, tourbières.

Que ce projet s'inscrit parfaitement dans le développement des énergies renouvelables.

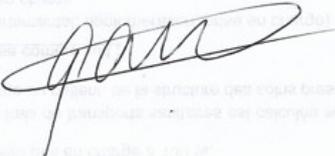
Que les retombées économiques seront les bienvenues localement.

Que la société VALECO possède l'expérience de développement et d'exploitation de cette technologie.

Qu'à titre personnel, j'apprécie particulièrement le développement local de petites centrales de production d'énergies renouvelables.

J'émet un avis favorable à ce projet d'implantation de parc photovoltaïque

Le blanc le 21 mai 2024
Bernard Gaudron Commissaire enquêteur



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Gaudron', is written over a faint, repeating watermark of the text 'Enquête publique'.